

PLAN D'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX EN CONTEXTE DE PANDÉMIE COVID-19

Le plan présente les mesures mises en place à l'Université TÉLUQ relativement à l'accueil d'étudiants en provenance de l'étranger. Il satisfait à l'ensemble des exigences de santé publique du Canada.

AVANT L'ARRIVÉE

L'Université TÉLUQ communique avec tous les étudiants internationaux nouvellement admis à l'Université, ainsi qu'avec les étudiants internationaux en cours de cheminement qui ont quitté le pays. Ces étudiants seront informés des mesures à prendre en vue de leur arrivée ou retour au pays, le cas échéant.

1. S'informer

- Consulter ce document ainsi que les exigences de quarantaine du gouvernement du Canada (voir annexe A) et l'exemple de plan de quarantaine (voir annexe B).
- Télécharger l'application ArriveCAN en vue de fournir les renseignements exigés pour entrer au Canada et transmettre les mises à jour quotidiennes sur leur état pendant la quarantaine.
- S'assurer auprès du Registrariat que leur situation permet d'entrer au Canada et qu'ils possèdent les documents légaux requis.

2. Se préparer

• Faire son plan de guarantaine

Toute personne qui entre au Canada doit obligatoirement avoir un plan écrit pour se placer en isolement pendant 14 jours.

Une personne-ressource du Service aux étudiants sera mise à la disposition de l'étudiant pour l'aider dans la rédaction de son plan de quarantaine et l'accompagner dans le choix des mesures. L'étudiant pourra contacter cette ressource s'il veut obtenir de l'aide pour identifier les organismes pouvant répondre à ses besoins.

Le plan doit obligatoirement inclure :

- Le transport à partir de l'aéroport
- L'hébergement pendant la quarantaine
- Les moyens de subsistance pendant la quarantaine
- Une déclaration sur l'honneur à respecter les mesures d'hygiène recommandées par la santé publique du Québec

Choisir son moyen de transport

L'étudiant doit identifier un moyen de transport de l'aéroport au lieu de quarantaine, incluant les consignes à respecter lors du transport. Il ne doit faire aucun arrêt entre l'aéroport et son lieu de quarantaine. Nous recommandons aux étudiants de faire appel aux services de taxis disponibles à l'aéroport.

Choisir son lieu de quarantaine

Comme l'Université TÉLUQ n'offre pas de résidence, l'étudiant doit effectuer sa quarantaine dans un lieu privé qui répond aux exigences énoncées par le gouvernement

du Canada. L'étudiant pourra effectuer sa quarantaine dans une résidence privée ou dans un hôtel.

• Prévoir ses moyens de subsistance

Pendant la période d'isolement, l'étudiant doit avoir identifié les moyens prévus pour se nourrir et pour se procurer les articles de première nécessité. L'étudiant est invité à identifier les organismes à proximité de son lieu de quarantaine auprès desquels il peut obtenir une livraison. Si l'étudiant reçoit ces biens d'un membre de sa famille ou d'un ami, cette personne ne doit pas entrer dans son lieu de quarantaine et il ne doit pas y avoir de contact physique.

Nous recommandons fortement aux étudiants de se procurer le matériel suivant, qui sera nécessaire dès l'arrivée au pays et pendant la période de guarantaine :

- Un couvre-visage,
- Un thermomètre,
- Une carte de crédit pour assumer les coûts relatifs au transport, au logement et à tous les achats effectués pendant la période de quarantaine.

• Contacter le Service aux étudiants

Chaque étudiant doit faire approuver son plan de quarantaine avant d'amorcer ses démarches pour venir au pays. Une fois ce plan approuvé, il devra transmettre au Service aux étudiants la confirmation de son itinéraire, avec la date d'arrivée au pays. L'étudiant sera par la suite informé de la personne-ressource à l'Université TÉLUQ qui pourra l'accompagner lors de son arrivée.

Surveiller son état de santé

L'étudiant a la responsabilité de s'assurer de son état de santé avant de prendre l'avion pour venir au Québec, afin d'éviter de se faire refuser l'entrée au pays. S'il ressent des symptômes liés à la COVID-19 la journée du départ ou s'il a été en contact avec une personne testée positivement dans les derniers 14 jours précédant son départ, l'étudiant doit retarder ses plans d'arrivée au pays et en informer le Service aux étudiants.

• Obtenir une assurance maladie et hospitalisation

En vertu d'un règlement du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, un étudiant international doit obligatoirement avoir une couverture d'assurance maladie et hospitalisation pour la durée de son séjour au Québec.

Dès que l'étudiant fournit tous les documents requis relativement à son statut légal au Canada, il peut effectuer son admission. L'Université TÉLUQ procède à son adhésion auprès de l'assureur (Desjardins Sécurité financière) lorsqu'il a payé les frais de 900 \$ pour une couverture d'assurance valide pendant une année. L'étudiant doit acquitter ces frais lors de son inscription à un premier cours.

À L'ARRIVÉE

Dès son arrivée à Montréal ou à Québec, l'étudiant confirme son arrivée à la personne-ressource du Service aux étudiants avant de se rendre au lieu de sa quarantaine. Dès lors, la personne-ressource s'assurera de lui rappeler les règles de quarantaine et qu'il doit se conformer aux règles et consignes

en vigueur. Entre autres, la personne-ressource s'assurera d'inviter l'étudiant à faire sa déclaration volontaire quotidienne avec l'application ArriveCAN.

Par la suite, à partir du moment où l'étudiant sera rendu à son lieu d'isolement (quarantaine), la personne-ressource sera en liaison constante avec lui afin de s'assurer, notamment, qu'il arrive à subvenir à ses besoins de base. Ces contacts réguliers entre la personne-ressource et l'étudiant permettront d'éviter l'isolement de ce dernier et les répercussions négatives associées.

PENDANT LA PÉRIODE D'ISOLEMENT (QUARANTAINE)

La personne-ressource s'assure du bien-être de l'étudiant et lui rappelle l'importance de détecter les symptômes associés à la COVID-19. Toute l'information sur la COVID-19 est fournie sur le site du gouvernement du Québec à <u>quebec.ca/coronavirus</u>. Au besoin, elle veillera à lui rappeler les mesures à prendre (téléphoner immédiatement à la ligne d'information sur le coronavirus au 1 877 644-4545 et suivre les directives reçues). La personne-ressource guidera l'étudiant s'il doit absolument utiliser le transport en commun (port du masque et respect des règles sanitaires).

Enfin, la personne-ressource s'assurera que les liens sont bien établis avec la direction d'études.

En tout temps pendant sa période de quarantaine, l'étudiant pourra faire appel au Programme d'aide aux étudiants (PAE) offert par son association étudiante, l'AÉTÉLUQ, qui offre entre autres du soutien psychologique.

APRÈS LA PÉRIODE D'ISOLEMENT

La personne-ressource restera en lien étroit avec l'étudiant et veillera à son intégration dans ses activités universitaires et dans sa vie sociale.

La personne-ressource rappellera à l'étudiant l'importance de surveiller ses symptômes et de respecter les mesures sanitaires. Si, après sa période d'isolement, l'étudiant développe des symptômes de la COVID-19, il devra s'isoler, téléphoner immédiatement à la ligne d'information sur le coronavirus au 1 877 644-4545 et suivre les directives reçues. L'étudiant devra aussi informer la personne-ressource, qui prendra les mesures appropriées.

Annexe A

CONSIGNES D'ISOLEMENT (QUARANTAINE) OBLIGATOIRE POUR LES PERSONNES À DESTINATION DU CANADA

Toute personne qui entre au Canada doit **obligatoirement** avoir **un plan écrit pour se placer en isolement pendant 14 jours**, à défaut de quoi elle pourrait être retournée dans son pays d'origine. Cette exigence est en place au moins jusqu'au 31 octobre 2020 et pourrait être prolongée au-delà de cette date.

Un exemple de plan écrit d'isolement vous est fourni à titre informatif (annexe B). Veuillez noter que l'entrée au Canada pourrait tout de même vous être refusée, étant donné le pouvoir discrétionnaire que possède l'agent des Services frontaliers du Canada. N'oubliez pas de personnaliser ce plan et de l'imprimer afin de l'avoir en main au moment opportun.

IMPORTANT – Durant votre période d'isolement

- Vous devez porter un couvre-visage à votre arrivée au pays et lors de vos déplacements.
- Vous ne devez pas utiliser le transport en commun à partir de l'aéroport pour vous rendre à votre lieu de guarantaine et vous ne devez vous arrêter nulle part en route.
- Vous devez vous trouver un logement pour la durée de votre quarantaine avant votre déplacement au Canada. Prévoyez une période de location plus longue que les 14 jours de quarantaine. En effet, si vous développez des symptômes durant la période de quarantaine, vous devrez prolonger votre isolement de 14 jours supplémentaires à partir de la date d'apparition des premiers symptômes.
- Vous devez demeurer dans le logement où vous passez votre quarantaine.
- Vous ne devez pas vous rendre à l'Université ou dans tout autre lieu public.
- Vous ne pouvez pas vous rendre dans les magasins et épiceries.
- Vous devez prendre les mesures nécessaires pour que quelqu'un s'occupe d'équiper votre lieu de quarantaine avec les articles essentiels à votre subsistance (nourriture, médicaments, produits pour le ménage, produits pour vous laver, meubles, etc.), car vous ne pourrez pas vous rendre dans les commerces à votre arrivée.
- Vous ne devez pas accueillir de visiteurs.
- Vous devez respecter les comportements d'hygiène : a) couvrir votre toux et vos éternuements, b) laver vos mains régulièrement, c) ne pas partager vos objets personnels.
- Vous devez surveiller votre état de santé pour détecter les symptômes de la COVID-19. Si des symptômes apparaissent, vous devez vous isoler et téléphoner immédiatement la ligne d'information sur le coronavirus au 1 877 644-4545 et suivre les directives.

Pour plus de détails sur les consignes aux voyageurs et les conditions de la quarantaine obligatoire

Gouvernement du Canada : <u>Maladie à coronavirus (COVID-19) : Restrictions, exemptions et conseils en</u> matière de voyage

Gouvernement du Québec : Consignes aux voyageurs dans le contexte de la COVID-19

Annexe B

EXEMPLE - PLAN D'ISOLEMENT DE 14 JOURS DE M./MME PRÉNOM NOM

Contact

Dès mon arrivée, je prendrai contact avec la personne désignée à l'Université TÉLUQ pour lui signifier mon arrivée. Des mesures d'accompagnement sont prévues par mon université.

Transport

Lorsque j'arriverai à (point d'entrée au Canada, par exemple aéroport Jean-Lesage) dans la ville de nom de la ville, j'ai prévu d'utiliser le moyen de transport privé suivant, afin de me rendre jusqu'au point de transit (ville et lieu précis avec adresse) ou jusqu'au lieu où je passerai ma période de quarantaine (ville et lieu précis avec adresse):

Transport (*nom du transport*), du point d'entrée au Canada à *nom de la ville* jusqu'à *ville et lieu précis* avec adresse.

Mesures sanitaires prévues : séparation du chauffeur par une vitre ou du plexiglas, lavage et désinfection des mains, port du masque, etc. (*Fournissez la preuve de réservation ou du paiement du transport*).

Je ne m'arrêterai nulle part en me rendant vers mon lieu de quarantaine et je porterai un masque ou un couvre-visage durant tout le trajet.

Logement

Le lieu où je passerai les 14 jours de mon isolement, et plus si nécessaire, sans la présence de personnes vulnérables (âgées de 65 ans plus ou ayant des problèmes de santé sous-jacents), est le suivant :

Adresse exacte du lieu

Mentionnez si vous vivrez seul ou avec d'autres. Si vous pensez devoir partager le lieu avec d'autres personnes, expliquez la configuration des pièces du logement ainsi que les mesures sanitaires prévues lors de l'utilisation des pièces en commun (toilettes, cuisine, salon...). Fournissez la preuve écrite de l'accord de vos colocataires si vous prévoyez passer votre quarantaine dans le même endroit qu'eux. Fournissez la preuve de réservation ou du paiement du lieu où vous passerez votre quarantaine.

Je m'engage également à suivre les consignes suivantes :

- Demeurer seul dans une pièce du logement le plus souvent possible;
- Manger et dormir seul dans une pièce du logement;
- Éviter le plus possible d'être en contact avec les autres personnes du logement. Si c'est impossible, garder une distance d'au moins 2 mètres entre moi et les autres;
- Couvrir mon nez et ma bouche si je dois m'approcher à moins de 2 mètres;
- Aérer souvent le logement et ma chambre en ouvrant une fenêtre (si la météo le permet).

Nourriture et soins d'hygiène

Pendant ma période d'isolement, je prévois me nourrir par le ou les moyens suivants :

- Achat en ligne au supermarché nom du supermarché et livraison à la porte;
- Service de traiteur fourni par mon lieu d'hébergement avec livraison à la porte;
- Utilisation d'une cuisine à usage restreint, avec les mesures sanitaires suivantes : dépôt à la porte de nourriture par des amis ou de la famille (fournissez la liste des commerces ou des amis/famille qui vous aideront à vous procurer de la nourriture, avec leur adresse et un moyen de les contacter).

Soins de santé ou d'urgence

En cas de malaise ou de symptôme de COVID-19, je contacterai par téléphone les autorités sanitaires à la ligne 1 877 644-4545. Je me rendrai à un centre de dépistage/à une clinique médicale/à un hôpital, en respectant les mesures sanitaires en portant un masque ou un couvre- visage et j'informerai le personnel dès mon arrivée que j'arrive de l'étranger.

Moyens financiers

Je possède une carte de crédit et des devises canadiennes qui me permettront d'assumer les coûts relatifs au transport, au logement, à la nourriture ainsi qu'aux soins de santé ou d'urgence, au besoin, afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur à l'arrivée, pendant ma période d'isolement et durant mon séjour au Canada.

Déclaration

Je m'engage à demeurer dans le logement où je passerai ma quarantaine, sans sortir dans un lieu public ni à y accueillir des visiteurs. Je respecterai les mesures d'hygiène, comme recommandé par la santé publique du Québec. Si des symptômes de la COVID-19 apparaissent, je m'isolerai et téléphonerai immédiatement à la ligne d'information sur le coronavirus au 1 877 644-4545 et suivrai les directives reçues.

Signature Nom Date de naissance Numéro de passeport